

Demande de Titre de Séjour

Vous avez sollicité ce jour la délivrance d'un titre de séjour au motif

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS.

<p>CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL</p>

PIÈCES A FOURNIR *copies classées dans l'ordre suivant*

- passeport en cours de validité (intégralité des pages du passeport) ou pour les réfugiés l'acte de naissance de l'OFPRA.
- 1 photo d'identité à la norme ISO/IEC 19794 (photo couleur)
- lettre manuscrite de demande de changement d'état civil sur le titre de séjour précisant votre numéro de téléphone portable et votre adresse mail
- justificatif de domicile :
 - pour les **locataires** : dernière facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet), bail de location ou quittance de loyer, ou taxe d'habitation – **de moins de 3 mois**
 - pour les **propriétaires** : dernière facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet) **de moins de 3 mois** - et acte de propriété et attestation assurance logement
 - en cas d'hébergement : *fournir les documents suivants de l'hébergeant* attestation d'hébergement et pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité et dernière facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès internet), bail de location ou quittance de loyer, ou taxe d'habitation - **de moins de 3 mois**
- Titre de séjour recto/verso
- justificatif du changement de situation (acte de mariage, certificat de concordance, etc...)
- Le cerfa « acquisition photo-signature » complété et signé (la signature doit être apposée à l'encre noire de manière appuyée et sans dépasser du cadre)

Tout autre document nécessaire à l'instruction pourra vous être demandé

Pour limiter le passage en Préfecture et accélérer le délai de traitement aucun récépissé ne sera délivré pendant l'instruction de votre demande.

Vous conserverez votre titre de séjour actuel jusqu'à la remise du titre de séjour modifié.